



Conseil lors d'une audience

Par **plouf**, le **08/10/2008** à **09:42**

SI JE PORTE PLAINTÉ, FAUT IL ETRE PRESENT MOI OU UN AVOCAT LORS DE L'AUDIENCE AU TRIBUNAL. Sachant que cette affaire de seras pas delibere dans le tribunal le plus proche de chez moi, car nous sommes plusieurs a cette fait avoir, et qu'une enquete est deja ouverte sur la societe.

MERCI D'avance